

Message du Conseil communal au Conseil général

**ACHAT D'UN CAMION EN VUE D'UNE COLLABORATION AVEC LA
COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLANE POUR
LE RAMASSAGE DES DECHETS**

(du 2 novembre 2010)

VILLE DE FRIBOURG



Message du Conseil communal

au

Conseil général

(du 2 novembre 2010)

**No 62 – 2006-2011 concernant l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec
la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'honneur de vous vous soumettre une demande d'autorisation d'achat d'un camion, pour un montant de Fr. 325'000.--, en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets.

I Préambule

Dans le cadre de leur démarche de collaboration déjà aboutie pour plusieurs objets (finances, eau potable), la Ville de Fribourg et la Commune de Villars-sur-Glâne ont signé un contrat relatif à la gestion des déchets.

Aux termes de ce contrat, la Ville de Fribourg procèdera, dès le 1^{er} janvier 2011, au ramassage et au transport vers les centres de traitement, des déchets de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Il s'agit des déchets ménagers, des déchets verts, du papier / carton et des déchets recyclables déposés dans les déchetteries.

Cette opération sera au bénéfice des deux Communes, profitant d'une pratique éprouvée de la Ville dans ce domaine, de la proximité géographique des centres de traitement et de l'effet de masse sur le marché des déchets recyclables.

Cette collaboration a été finalisée au mois de juin 2010, à l'issue d'une longue et fructueuse négociation.

Pour la Ville, ces prestations impliquent l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires pour l'année 2011 et l'achat d'un camion de ramassage des déchets.

L'accord avec Villars-sur-Glâne n'étant intervenu qu'au printemps 2010, il n'a pas été possible d'inscrire le montant nécessaire pour l'achat de ce camion ni dans le plan financier ni dans le budget des investissements 2010 (catégorie II ou III).

Le délai de livraison de ce type de véhicule étant relativement long, le Conseil communal n'a pas d'autre choix que celui d'aborder le Conseil général le plus rapidement possible pour cette autorisation d'achat, afin d'être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2011.

II Contenu de l'accord avec Villars-sur-Glâne

1. Situation actuelle

Pour la collecte des déchets sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne, son Conseil communal a passé un contrat avec un transporteur privé. Ce contrat porte, d'une part, sur la collecte de déchets ménagers, du papier / carton et des déchets compostables vers les installations de traitement et, d'autre part, sur le transport des déchets recyclables vers les centres de récupération.

2. Situation dès 2011

Le contrat passé avec Villars-sur-Glâne prévoit que les prestations effectuées par le transporteur privé soient reprises par la Voirie de la Ville de Fribourg. En ce qui concerne les déchets recyclables, l'accord précise que les entreprises de récupération seront choisies au meilleur rapport qualité/prix par la Ville en accord avec la Commune de Villars-sur-Glâne. Les points de récolte situés sur le territoire de la Ville de Fribourg sont également accessibles aux habitants de la Commune de Villars-sur-Glâne et réciproquement pour les déchetteries de quartiers aux habitants de la Ville.

III Aspects financiers

Le montant de l'offre déposé pour les prestations susmentionnées est de Fr. 367'495,50 (HT) par année.

Ce montant a été calculé sur la base de prix à la tonne pour les déchets collectés et sur la base du coût de transport pour les déchets recyclés.

La calculation repose sur des coûts effectifs qui comprennent

- les frais financiers du camion poubelle à acquérir ainsi que ses coûts d'exploitation
- les traitements et charges sociales des deux collaborateurs à engager (chauffeur et éboueur) et d'un collaborateur (éboueur) déjà dans l'effectif du personnel
- les coûts d'exploitation d'un camion multilift/benne (compris dans l'inventaire actuel) pour les déchetteries
- le traitement et charges sociales du chauffeur de ce camion (ce chauffeur est déjà dans l'effectif du personnel)

Le véhicule à acquérir est un camion poubelle de 3 essieux, avec une charge utile de 12 tonnes et adapté aux normes antipollution EURO 5 au prix de F. 325'000.-- (TTC).

Les coûts financiers résultant sont de

- amortissement 15 % :	Fr. 48'750,--
- intérêts (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 2 %	<u>Fr. 6'500,--</u>
total	Fr. 55'250,--

Le contrat engendrera des conséquences bénéfiques pour la Ville, grâce à une optimisation de l'organisation interne du secteur de la Voirie.

V. Conclusion

Sur la base des considérations susmentionnées, le Conseil communal vous invite à le suivre dans cette nouvelle démarche de rapprochement avec la Commune de Villars-sur-Glâne et de ce fait à l'autoriser à engager un montant de Fr. 325'000 (TTC) destiné à l'achat d'un véhicule de ramassage des déchets sur le territoire de cette Commune.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

La Secrétaire de Ville

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

PROJET

Le Conseil général de la Ville de Fribourg

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les Communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- Le message du Conseil communal no 62 du 2 novembre 2010;
- Le rapport de la Commission de l'édilité;
- Le rapport de la Commission financière;

Arrête

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de Fr. 325'000.-- pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets.

Article 2

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un référendum facultatif conformément à l'article 52 de la loi sur les Communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Ainsi adopté par la Conseil général de la Ville de Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Thierry Gachet

André Pillonel